



ANNEXE à la fiche d'Adhésion au SAM section Athlétisme

INFORMATIONS GENERALES DU LICENCIÉ

NOM : **Prénom :**

COTISATION 2020-2021

- Compétition, EA-PO, Marche Nordique-Compétition, Loisir-Running et Loisir-Santé : adhésion à 180 €
- Marche Nordique Loisir : adhésion à 110 €
- Encadrement, licenciés Triathlon, licenciés Football : adhésion à 120€

Réduction pour la 3^{ème} personne de la même famille : adhésion à 110€, à 60€ pour la 4^{ème} personne de la même famille, gratuit au-delà.

Remboursement de leur cotisation aux entraîneurs et aux juges officiels à la fin de la saison 2020-2021.

La cotisation ouvre :

- 1) L'accès au stade Robert Brettes (vestiaires) et l'accès à la salle de musculation (sous contrôle d'un entraîneur)
- 2) La licence FFA
- 3) L'adhésion au SAM Omnisports
- 4) La couverture d'assurance fédérale
- 5) Le suivi de l'athlète par un entraîneur compétent
- 6) La prise en charge des formations et des frais liés aux qualifications à des championnats hors Gironde

AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MINEURS

J'autorise mon enfant à participer aux activités proposées par le SAM Athlétisme.

Je reconnais que le SAM Athlétisme, organisateur des activités sportives, n'est pas responsable en cas de perte ou de vol des effets personnels.

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, à l'égard de mon enfant, toutes les dispositions médicales utiles en cas d'accident et à le faire hospitaliser si nécessaire.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX ET AUTORISATION MEDICALE

J'informe les responsables de la Section du SAM Athlétisme de :

Allergies :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

ENGAGEMENTS (Pour les mineurs engagements du responsable légal)

Je m'engage à pratiquer l'athlétisme dans le respect des autres (entraîneurs, athlètes, dirigeants) et selon les règles de bonne conduite sportive.

Je m'engage à régler le montant de la cotisation annuelle selon les modalités définies avec le secrétariat.

J'abandonne mon droit à l'image pour l'exploitation des photos et des vidéos prises lors des entraînements ou compétitions par le SAM Omnisports ou la section Athlétisme, afin de promouvoir le sport et l'athlétisme en particulier, sur tous supports de communication.

CERTIFICAT MEDICAL : Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

- Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

ASSURANCES : Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du Code du Sport

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs** :

une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de **0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence)**. Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

- **aux Licenciés** :

une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,81 euro TTC (**inclus dans le coût de la licence**).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

En cas de refus, je reconnais avoir été informé des risques encourus et j'en informe lors de l'inscription en cochant la case suivante

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

PRELEVEMENT SANGUIN pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation

-Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,, en ma qualité de (père, mère, représentant légal)* de l'enfant, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

-En ma qualité de (père, mère, représentant légal)* de l'enfant, autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image:

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés(Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le SAM ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (**l'absence de réponse vaut acceptation**)

Données Personnelles :

Les données personnelles de l'adhérent sont uniquement destinées à l'administration de l'association et de l'Omnisports dans le cadre de leurs activités. Il est strictement interdit de les divulguer ou de les utiliser à des fins personnelles (exemple : e-mailing) sans l'accord préalable du Bureau.

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)